

Le 24 février 2015

## Un projet pilote créera des emplois à Montréal!

Le STTP et Postes Canada ont convenu de mener un nouveau projet pilote qui transformera en valeurs de temps les paiements des envois sans adresse, mettra à l'essai la livraison d'envois sans adresse plus volumineux qu'à l'heure actuelle et créera des emplois. Les parties ont récemment signé un protocole d'entente pour la réalisation de ce projet dans le cadre d'un comité mixte syndical-patronal aux termes de l'annexe « AA » de la convention collective.

Le projet pilote débutera le 16 mars 2015 et aura une durée d'un an.

Le protocole d'entente indique que, dans le cadre du projet pilote, le Syndicat et l'employeur conviennent d'effectuer ce qui suit :

Appliquer, mettre à l'essai et évaluer de nouvelles valeurs de temps, comme il est précisé, [...] pour l'obtention, la préparation et la livraison d'envois de la Médiaposte sans adresse de format standard sur tous les itinéraires de factrices et facteurs des installations postales suivantes : Marseille 1, 2 et 3.

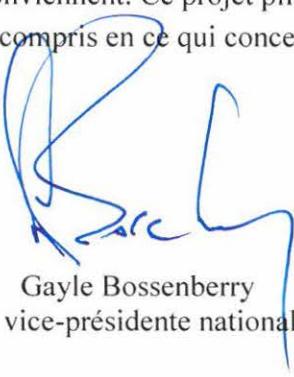
Pour la durée du projet pilote, les factrices et facteurs qui assurent la livraison du courrier sur les itinéraires visés par le projet ne toucheront plus la prime de livraison des envois sans adresse dont les dimensions n'excèdent pas 12 po x 9 po et qui ne pèsent pas plus de 115 grammes. Il est entendu que la livraison de ces envois sera répartie sur une période de trois jours. Les dispositions de l'annexe « D » continueront de s'appliquer pour tous les articles de plus de 115 grammes.

Le protocole d'entente prévoit que les affectations dont la création découle directement du projet pilote seront désignées comme telles.

La réorganisation effectuée dans le cadre du projet pilote entraînera la création de vingt itinéraires à plein temps et de deux itinéraires à temps partiel. Il s'agit d'une augmentation importante du nombre d'itinéraires, puisque les installations de Marseille 1, 2 et 3 comptent actuellement, au total, 106 itinéraires à plein temps et quatre itinéraires à temps partiel. De ces itinéraires, le Syndicat estime que l'équivalent de 18 itinéraires à plein temps découle de l'augmentation de l'évaluation du temps en fonction des articles de la Médiaposte sans adresse. Les autres emplois qui ont été créés découlent des corrections relatives à la réorganisation précédente.

Le protocole stipule que le projet pilote sera d'une durée d'un an et qu'il pourra être prolongé si les deux parties en conviennent. Ce projet pilote nous permettra d'évaluer l'effet des mesures proposées sur les membres, y compris en ce qui concerne leur santé et leur sécurité et leur satisfaction par rapport au travail.

Solidarité,



Gayle Bossenberry  
1<sup>re</sup> vice-présidente nationale



Martin Champagne  
4<sup>e</sup> vice-président national

